



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Niort, le 04 mars 2021

Schéma départemental d'aide aux victimes

Lundi 22 février 2021, M. Emmanuel AUBRY, préfet des Deux-Sèvres, et M. Julien WATTEBLED, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Niort, ont signé le schéma départemental d'aide aux victimes, rédigé par les membres du comité local d'aide aux victimes (CLAV).

Ce schéma constitue la stratégie territoriale arrêtée par les pouvoirs publics. Il dresse un état des lieux des dispositifs généraux et spécialisés présents dans le département, évalue l'organisation et les moyens mobilisés en faveur des victimes, et définit des priorités d'action.

Il s'adresse à toute personne victime, résidant dans le département.

Sa version publique, permettant un accès direct à l'information, est téléchargeable sur le site internet des services du département des Deux-Sèvres: <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Protection-des-personnes-et-des-biens/Le-schema-departemental-d-aide-aux-victimes-SDAV>